

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2015\_ 0045

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de  
**NOISIEL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2015**

*L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars, à 20h30*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 mars 2015, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel*

**PRESENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH (*arrivée à 20h45 avant l'examen du point n°1*), M TIENG, MME NEDJARI, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCHE, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (*arrivé à 20h56 pendant l'examen du point n°1*), MME MONIER, M. NYA NJIKE, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMAN, M. DRAMÉ, M KAPLAN, M. KRZEWSKI.

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES**

Madame PELLICOLI

*qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ*

Monsieur TEBALDINI

*qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN*

Madame BOUHENNI

*qui a donné pouvoir à Monsieur TIENG*

**ABSENTS** : Madame THIRON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Masogbe CAMARA NDOMBELE

*Arrivée de Madame NAKACH à 20h45 avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.*

*Arrivée de Monsieur MAYOULOU NIAMBA à 20h56 pendant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.*

**Point n° 1 : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2014**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 février 2014 portant sur l'adoption du Budget Primitif 2014 (sans intégration de la reprise des résultats de l'exercice 2013 ni des restes à réaliser de la Section d'Investissement de l'exercice 2013),

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 approuvant le Compte de Gestion 2013,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 arrêtant le Compte Administratif 2013,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 relative à l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2013,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2014 adoptant la Décision modificative n°1- Budget 2014, avec reprise des résultats de 2013 après le vote du Compte administratif de 2013, et des restes à réaliser de l'exercice 2013,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2014 adoptant la Décision modificative n°2 - Budget 2014,

VU la note explicative de synthèse adressée aux membres du Conseil municipal et portant sur le Débat d'orientation budgétaire 2015,

VU la délibération du Conseil Municipal du 6 février 2015 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2015,

VU le Compte de gestion de l'exercice 2014 de la Commune, portant sur son Budget principal, établi par les Comptables ayant exercé au cours de la gestion, Monsieur TIXIER Luc, remis à l'Ordonnateur, Monsieur Daniel Vachez, Maire de Noisiel, et faisant apparaître les résultats suivants :

#### Résultats budgétaires de l'exercice 2014

<b>Budget principal</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Total des sections</b>
<b>Recettes</b>	5 291 091,23	27 548 554,90	32 839 646,13
<b>Dépenses</b>	4 369 175,11	25 634 057,46	30 003 232,57
<b>Résultat de l'exercice</b>			
Excédent	921 916,12	1 914 497,44	2 836 413,56
Déficit			

**Résultats d'exécution du budget principal 2014**  
**(Résultat de clôture de l'exercice 2014)**

<b>Budget principal</b>	<b>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013</b>	<b>Part affectée à l'investissement : exercice 2014</b>	<b>Résultat de l'exercice 2014</b>	<b>Résultat de clôture de l'exercice 2014</b>
<b>Investissement</b>	- 1 362 704,75	0,00	921 916,12	- 440 788,63
<b>Fonctionnement</b>	2 146 318,96	1 646 881,61	1 914 497,44	2 413 934,79
<b>Total</b>	783 614,21	1 646 881,61	2 836 413,56	1 973 146,16

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 9 mars 2015,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2014 ;

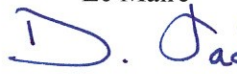
**CHARGE** Monsieur le Maire de le signer.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

  
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 03 AVR. 2015

Publié le 03 AVR. 2015